




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14422-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.347

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : DÉCLASSEMENT D'UN SEGMENT DE LA RD 10 (AVENUE JEAN DALMAS) ET INTÉGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Maurice CHAZEAU, M. Laurent DILLINGER, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jules SUSINI, Mme Françoise TERME

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Voirie Nettoyement - Garage
Direction Gestion de Voirie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Stéphane PAOLI

-

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DÉCLASSEMENT D'UN SEGMENT DE LA RD 10 (AVENUE JEAN DALMAS) ET INTÉGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a réalisé avec le concours des Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence, l'aménagement du Cours des MINIMES (RD 10). Ces travaux sont en cours d'achèvement et doivent être complétés par la modification du carrefour –avenue Jean DALMAS/ route de GALICE/ rue des BŒUFS.

Dans le cadre de ce projet sont également prévus l'aménagement d'un espace devant l'entrée de l'IEP (ex bâtiment des Petites Sœurs des Pauvres) et du trottoir avenue Jean DALMAS (RD 10) entre la route de GALICE et le carrefour avec la rue des CASTORS.

S'agissant de voies départementales, ces aménagements ont été validés par la direction des Routes du Conseil Général qui a conditionné son accord au reclassement d'une section de la RD 10 dans la voirie communale.

Les emprises sont indiquées sur le plan ci-joint et sont les suivantes :

- RD 10 du PR 46 + 0170 au PR 46 + 0779 soit l'avenue Jean DALMAS entre le carrefour avec la rue Marius JOUVEAU et la route de GALICE et le cours des MINIMES en totalité.

Préalablement à ce reclassement, la direction des Routes du Conseil Général réalisera un pontage des fissures pour un montant de 5200,00 € sur la section de la RD10 concernée.

Après délibération du Conseil Municipal, la Commission Permanente du Conseil Général délibèrera pour le déclassement définitif de la RD 10 selon les emprises ci-dessus définies et son transfert dans la voirie communale.

Je vous demande donc mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le déclassement d'une partie de la RD 10 selon les emprises ci-dessus définies et leur intégration dans le domaine public communal.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

**2011.347 - DÉCLASSEMENT D'UN SEGMENT DE LA RD 10 (AVENUE JEAN DALMAS)
ET INTÉGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



CONSEIL
GÉNÉRAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES ROUTES
SEER D' AIX EN PROVENCE
20 avenue de Tubingen
13098 Aix en Provence cedex
Téléphone 04.42.95.16.00
Télécofax 04.42.59.47.37

RD10 reclassement dans la voirie communale d'Aix en Provence



Route Départementale à reclasser